

## Application de Fiche Règlementaire

À l'attention des orthophonistes

FR  
158  
v2

## Que prévoit cette fiche ?

### Evolution des coefficients du code prestation AMO

#### Contexte de l'évolution :

L'article 7 de l'avenant n°16 à la convention nationale des orthophonistes prévoit une valorisation des coefficients du code prestation AMO avec une valeur maximale portée à **40** à compter du 01/01/2019.

#### Les informations suivantes sont mises à jour :

Table 4 : compatibilité entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient...).

La valeur maximale du coefficient est portée à **40**.




VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Retrouvez les vidéos  
d'accompagnement sur  
notre site internet !

[www.healthcare-eid.ingenico.com](http://www.healthcare-eid.ingenico.com)

Sélectionnez la rubrique **Actualité et support**  
Sélectionnez votre solution et  
rendez-vous dans « Vidéos tutos » 

**Cette évolution règlementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.**

#### Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID.

[Donnez-nous votre avis →](#)